

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE
THIERS POUR UN DEMENAGEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : Le samedi 4 mars 2017, de 7 heures 30 à 18 heures, pour permettre la mise en place d'un camion de déménagement,

- Le stationnement sera interdit face au n°28 rue Thiers sur 2 emplacements et face au 3 rue Thiers sur 2 emplacements.

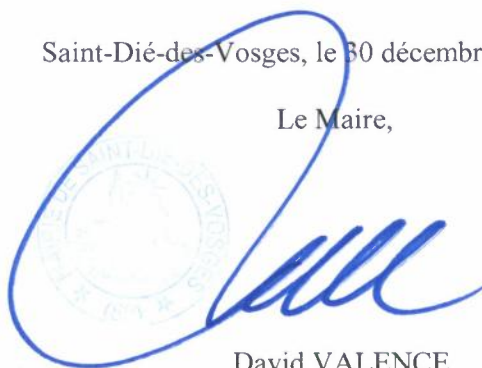
Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 30 décembre 2016,

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a circular official stamp of the City of Saint-Dié-des-Vosges. The stamp contains the text 'VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '1911'.

David VALENCE